



Saint Nicolas La Chapelle

En application de la loi « Engagement et Proximité », du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 et de l'ordonnance 2021-1310 du 07 octobre 2021, la liste des délibérations prises durant le conseil municipal (ainsi que les votes pour chacune d'entre elles) est publiée sur le site de la commune à l'issue de chaque conseil municipal (délibération 2022-26 du 21 juillet 2022).

Le procès-verbal de chaque séance est approuvé en début de séance suivante et publié selon les modalités fixées par la délibération 2022-26 du 21 juillet 2022.

Les délibérations et le procès-verbal de la séance sont tenus à la disposition du public en mairie.

Par ailleurs, la nomenclature M 57 a modifié les principes de mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section et autorise le maire à les effectuer à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, sans délibération votée par le conseil municipal mais avec obligation d'information aux élus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024 à 18h30

Présents : Ghislaine JOLY, Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Joël RICHARD, Evelyne PAUTHIER, Audrey MONGELLAZ, Aline VASSART-BRANDON, François PELLISSIER

Absent ayant donné procuration : Aurélie PERNOLLET donne procuration à Nicolas GERFAUD-VALENTIN

Secrétaire de séance : Joël RICHARD

Présents : 7 **Votants** : 8

- Lecture de la liste des décisions du maire et des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N°	Objet de la délibération	Décision
2024-21	Affaires générales : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-22	FINANCES : Restauration de l'ancien presbytère de Chaucisse : Choix des entreprises	Adoptée à l'unanimité
2024-23	PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi technique permanent	Adoptée à l'unanimité
2024-24	PERSONNEL COMMUNAL : Création de deux emplois techniques non permanents	Adoptée à l'unanimité
2024-25	ECONOMIE : Motion de soutien aux salariés de l'usine NICHE FUSED ALUMINA	Adoptée à l'unanimité

Mme le Maire,
Ghislaine JOLY

